

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2010**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 04 janvier 2010 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Catherine ROTA, Marie-Rose PETIT, Joël THIBAUT, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER, Norbert LAGNEAU, Sylvain PICOUET.

Absent(s) excusé(s) : Yvonne BALLAGUET ayant donné pouvoir à Mme MANGEON, Nathalie DEZERT ayant donné pouvoir à M. PICOUET, Sylvie MILLIÈRE ayant donné pouvoir à Mme PETIT, Bernard BORDE ayant donné pouvoir à M. DEMELEUMEESTER, Angélique DONDEYNE.

Secrétaires de séance : Marie-Rose PETIT et Catherine ROTA

I. CONCESSION EAU 2010.

*Après délibération, le prix pour la concession eau 2010 sera de 380€.
Ce tarif sera applicable à partir du 18 janvier 2010.*

II. GESTION DU SERVICE DE L'EAU PAR LA COMMUNE.

La Commune gérant elle-même le service de l'eau estime que les charges de personnel ainsi que l'utilisation du matériel et la mise à disposition de l'employé communal pour l'entretien des châteaux d'eau et maintenance s'élève à 5 540 €.

Le Conseil, après délibération, décide que cette somme sera remboursée par le budget « Service EAU POTABLE » sur le budget principal de la Commune.

III. VOYAGE SCOLAIRE.

Suite à la proposition de l'institutrice du voyage scolaire pour le mois de mai, les sommes ci-dessous ont été retenues :

- ~ 690,00 € (devis cars moreau)*
- ~ 1 310,80 € (hébergement et animations au Centre Martinot à MESNIL SAINT PIERRE)*

Soit un total de 2000.80 €

Participation des parents :
15,00 € par enfants
25,00 € pour 2 enfants
35,00 € pour 3 enfants

Soit un total de 270,00 €

Participation coopérative scolaire : **400,00 €**

Participation mairie demandée : **1 330,80 €**

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité.

IV. PHOTOCOPIEUR DACTYL BURO.

Madame le Maire expose les problèmes rencontrés par l'actuel intervenant de la location de la photocopieuse, (réception d'une facture avant l'expédition et la signature du contrat, réception de plusieurs avoirs qui annulent les factures reçues, le contrat est incompatible avec les collectivités (paiement par chèques). Malgré plusieurs appels téléphoniques au siège social, aucune réponse ne nous ai parvenu de leur part. Il est décidé de changer de fournisseur.

V. Contrat MAMIAS.

Madame MANGEON présente aux Membres du Conseil la proposition du contrat d'entretien de l'horloge l'Église pour un montant de 210 € par an. Après délibération, le conseil refuse à l'unanimité de donner suite au contrat car il s'avère que l'entreprise ne se déplaçant qu'une fois par an cela est plus avantageux pour la commune de régler une facture d'un montant inférieur au prix du contrat.

VI. PHASE II : DÉVIATION SUD DE SENS.

Madame MANGEON présente le courrier reçu par e-mail de Monsieur CHAPOTET (inspecteur de France domaine, mandaté par le conseil général de l'Yonne). Celui-ci souhaite connaître la position de la commune sur les chemins communaux qui sont sur l'emprise de celle-ci. Un certain nombre de parcelles appartenant à la commune sont classés en domaine public, chemins ruraux et sol. Est-il possible d'envisager un transfert de propriété gratuit au bénéfice du conseil général pour ses parcelles ?

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de concéder ses parcelles à titre onéreux. Un courrier sera adressé à Monsieur CHAPOTET.

VII. ABONNEMENT MAGNUS POUR 2010.

Présentation du contrat d'abonnement Magnus pour l'année 2010 d'un montant de 1 189, 40 € HT.
L'utilisation de ce logiciel étant nécessaire à la secrétaire,
Le Conseil accepte le contrat de maintenance avec la Société MAGNUS.

VIII. CONTRAT APAVE 2010.

Madame MANGEON présente aux membres du conseil municipal le contrat d'abonnement APAVE reçu le 29 décembre 2009 concernant la vérification périodique réglementaire annuelle des installations électriques à partir de 2010 des bâtiments suivants :

- ~ Salle des Fêtes
- ~ Mairie (Une salle de conseil et un bureau)
- ~ Ecole (2 classes)

Calcul de la cotisation annuelle 2010 :

- ~ Forfait en points : 119 points
- ~ Indice de référence 2010 : 6.12 €

Soit $119 \times 6.12 \text{ €} = 728.28 \text{ € HT}$

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité et mandate Mme le Maire pour la signature du contrat.

IX. ADHÉSION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR LE SYNDICAT FOURIÈRE DU SÉNONAIS.

Le Conseil Municipal de la commune de Collemiers accepte l'adhésion de la commune de BUSSY EN OTHE au syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais.

X. TAXES PROFESSIONNELLES.

Suite au mail reçu par l'association des Maires Ruraux de France, le Parlement a voté le projet de réforme des collectivités territoriale et a mis en place la réforme annoncée concernant la taxe professionnelle. Celle-ci conduira à une perte d'autonomie financière des collectivités locales et à une diminution de leurs moyens sans pour autant renforcer la péréquation des richesses entre les territoires.

La taxe professionnelle de la commune de Collemiers pour 2009 était de 20 996€. Une autre taxe remplacera la taxe professionnelle, à savoir si celle-ci sera inférieure ou égale aux sommes perçues auparavant.

XI. REPAS DU TROISIÈME AGE.

Le repas du troisième âge aura lieu le samedi 21 février 2010 au foyer rural de la commune. Le traiteur reste à définir (devis en cours). Dernière inscription le 12 février 2010.
Une commission du CCAS aura lieu jeudi 21 janvier 2010 à 15h00.

XII. RÉNOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL.

Monsieur GRANDJEAN présente au conseil les devis des entreprises MARAULT, DAVID, GRÉMY, BERTRAND, LAGALLE, PERCHERON et LEPINE.

	Entreprises	Prix TTC	Type sol	Remarques
Maçonnerie	Marault	8839,83 €	Chape AGILIA	(prix trémie enlevé) palier non prévu
	David	10424,69 €	FERMACELL 25mm	Palier en + : 1772,67 € Laine en + : 569,13 €
	Grémy	9579,36 €	Bétonstyrène 6à8cm	Palier prévu Porte en + : 1992,54 €
	Bertrand	Devis incomplet	et non réactualisé	
	Lagalle	Devis incomplet	et non réactualisé	
Peinture	Percheron	7585,65		Toile de verre murs et plafond compris
	Lepine	4971,77 €		Toile de verre murs et plafond compris

Après réflexion, le conseil décide à l'unanimité de choisir l'entreprise **GRÉMY** et l'entreprise **LEPINE**, de changer la porte d'entrée, mettre des plinthes carrelées, restaurer l'escalier et mettre une cloison séparative dans le secrétariat.

Coût des travaux à budgéter : 25 000 euros (une subvention sera demandée au conseil général, au député et à la DGE).

Les devis devant être complétés :

Entreprise GREMY : 17 903.87 € TTC

Entreprise LEPINE : 11 054.62 € TTC

Après délibération, le Conseil accepte.

Coût des travaux à budgéter : 36 000 € (achat de mobilier prévu, en attente de devis)

XIII. FRAIS DE SCOLARISATION DANS UNE ÉCOLE PRIVÉE EXTÉRIEURE.

Après la déposition de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) d'un recours devant le conseil d'état pour s'opposer à l'article 89 instaurant la participation obligatoires des communes au frais de scolarisation dans une école privée extérieure, un juge du tribunal administratif de Dijon viens de confirmer que la commune devait quelque soit les circonstances, participer aux financements de l'école privée extérieure.

Après délibération, le Conseil est contre à l'unanimité la décision du tribunal administratif de Dijon et espère que le recours déposé par l'AMRF obtiendra un avis favorable.

XIV. LA SIGNALISATION DANS LA COMMUNE.

Un rendez-vous va être pris courant Janvier avec Mme DELIDAIS pour prévoir une signalisation afin de réduire la vitesse dans le village.

XV. DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS.

Commission finance : le jeudi 11 février 2010 à 20h00.

Commission voirie : le jeudi 18 février 2010 à 20h00.

Commission eau : à déterminer (en attente de devis pour terminer l'étude de l'eau).

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le vendredi 26 Février 2010 à 20h30 à la Mairie.

La séance est levée à 23h00.